

# *SR Infolettre*

Volume 303  
Janvier 2008  
Tél : 450-465-2523  
Fax : 450-465-8384  
[rtu-ser@rtu-ser.ca](mailto:rtu-ser@rtu-ser.ca)  
APEQ 800-361-9870  
[www.RTU-SER.CA](http://www.RTU-SER.CA)

- ◇ *Étudier, défendre et développer les intérêts économiques professionnels et sociaux des membres.*
- ◇ *Promouvoir les recherches et l'innovation dans le domaine éducatif.*

## **BONNE ANNÉE !**

Frank White et Anne St Pierre se joignent à moi pour vous souhaiter à tous et à toutes une excellente année 2008 !

## **COTISATIONS ET DÉDUCTIONS EN 2007**

Si vos cotisations avaient atteint le maximum annuel (**Assurance emploi et Régime de rentes du Québec**) en 2007, alors la commission scolaire a interrompu les déductions et votre salaire net a augmenté. La nouvelle année fait en sorte que les déductions reprennent. Les cotisations pour le RREGOP passent de 7.06% à 8.19%. Il y aura augmentation de salaire de 2% au 141<sup>e</sup> jour de travail, soit vers le 3 avril prochain.

## **ASSURANCE COLLECTIVE**

En 2008, la compagnie d'assurance Industrielle Alliance hausse ses primes de 5% pour l'assurance santé; il n'y a pas d'augmentation à l'assurance salaire longue durée. Si vous avez opté pour l'assurance vie de base, les primes diminuent de 10%. Un document synthèse a été envoyé par l'APEQ à toutes les écoles. Si vous ne l'avez pas reçu, donnez-nous un coup de fil.

## **VOUS ENSEIGNEZ À UN GROUPE À PLUS D'UNE ANNÉE D'ÉTUDES ?**

La commission a reçu la somme de 19 045\$ pour les enseignants qui ont un groupe à plus d'une année d'études. Le Comité de perfectionnement a le mandat de voir à la distribution de cette somme. Une lettre d'information vous parviendra sous peu vous demandant de soumettre une proposition, soit pour l'achat de matériel, de libération pour créer du matériel pédagogique ou pour des rencontres d'enseignants. Rappelons que l'**Annexe XXI** de la convention collective prévoit 1,25M\$ pour soutenir les enseignants qui ont ce type de groupes; ce montant sera de 1,5M en 2008-2009.

## **JOURNÉES PÉDAGOGIQUES CONDITIONNELLES**

La commission a décidé d'utiliser les deux journées pédagogiques conditionnelles (**29 avril et 16 mai**) pour compenser la perte de deux journées d'enseignement lors des tempêtes de décembre.

## **ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES : ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS**

Le Comité paritaire en adaptation scolaire a distribué les 410 000\$ reçus en novembre dernier; toutes les écoles ont vu une augmentation des ressources qui leur sont allouées par la commission scolaire. La distribution des ressources a été faite en tenant compte des demandes faites par les écoles en juin 2007 et qui n'avaient pas été comblées à ce moment-là. Le comité paritaire a également tenu compte des nouveaux besoins. **Rappel important** : c'est le **Comité d'école en adaptation scolaire** qui décide de la répartition de ces nouvelles ressources. Prenez note que cette allocation supplémentaire n'est pas récurrente (à moins d'avis contraire).

## **SÉANCE D'INFORMATION POUR LES PRÉSIDENTS DES COMITÉS D'ÉCOLES**

Il y aura une séance d'information pour les présidents des Comités d'écoles en adaptation scolaire, le **mardi 15 janvier, de 15h à 17h**. Les sujets suivants sont à l'ordre du jour : le budget 2007 - 2008; le

rôle du comité d'école; la politique d'intégration; l'identification des élèves en difficulté; le rôle des consultants des services complémentaires de la commission. Des libérations seront offertes à ceux et celles qui en auront besoin.

### **CONGÉS SANS TRAITEMENT ET CONGÉS EN TRAITEMENT DIFFÉRÉ**

Les demandes de congés sans traitement doivent parvenir au service des ressources humaines avant le **1<sup>er</sup> mars**, de même que les demandes de congés à traitement différé. Prenez note qu'il faut dorénavant utiliser des formulaires pour faire ces demandes.

### **VOUS AVEZ EU UN ou UNE STAGIAIRE ?**

Nous avons fait parvenir à tous les délégués le montant que les écoles ont reçu pour les enseignants qui ont eu des stagiaires. Toute décision sur l'utilisation de ces fonds **doit être approuvée** par le **Conseil d'école**. Une direction d'école ne peut pas refuser unilatéralement une demande pour utiliser ces fonds.

### **ABSENCES**

La commission scolaire a adopté une attitude plus rigoureuse, voire rébarbative, dans le traitement des absences. Plusieurs de nos membres nous ont appelés pour savoir pourquoi leur formulaire d'absence, pourtant signé par la direction d'école, se faisait refuser par la commission des semaines voire des mois plus tard. Tous les formulaires sont scrutés afin de voir si la raison donnée correspond à la liste des huit congés spéciaux dont nous disposons; toute zone grise entraîne un refus, et le code d'absence est changé par la commission pour un code d'absence non rémunéré. Cette façon de faire cause bien de la frustration et nous en avons parlé à plus d'une reprise aux gens des Ressources humaines, lorsque nous devons intervenir pour protéger nos membres. Tout le monde est d'accord avec le principe d'une gestion efficace des absences, et le syndicat a déjà, il y a quelques années, informé les profs au sujet des coûts d'un taux d'absentéisme élevé. Nous maintenons le dialogue avec la commission à ce sujet afin de trouver une solution.

### **RETRAIT PRÉVENTIF**

La commission va dorénavant tenter de réaffecter les enseignantes en retrait préventif. Donc, si vous attendez un bébé et que vous disposez d'un certificat médical qui exige votre retrait de l'école pour une raison particulière, la commission va tenter de vous réaffecter et peut-être même vous transférer. Donnez nous un coup de fil si cela vous arrive.

**Michel Gagnon**  
**Président**